



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1522-16

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 13 décembre 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1522-16 modifiant le règlement numéro 1514-16 portant sur le régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1398-12, afin de remplacer le titre et de modifier la composition du comité de retraite.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante <http://saint-constant.ca/> Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 décembre 2016.

  
Me Sophie Laflamme, greffière  
Service des affaires juridiques et greffe